

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE CHARGE DES
RELATIONS INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Service de Cabinet

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du A. P. 193 du 1-2-89
Inscrit sous poste 1 du 23-1-89
Kigali, le 23-1-89

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Il y a lieu de verser au compte
n° 5517 de Monsieur Edouard KAREMERA ouvert auprès de la Banque
de Kigali à Kigali, la somme de 14.258 FRW avec mention:
"Traitement de 15 jours du mois de janvier 1989".

Soit: 73.150 : Traitement mensuel brut
36.575 : Traitement de 15 jours
1.097 : Pension quote part personnelle
150 : Soins médicaux
5.045 : Taxe professionnelle
15.625 : 68ème remboursement sur prêt pour construction
400 : C.P.M. 1989

TOTAL 14.258 FRW

O.P. 193 du 1-2-89

Nous disons: QUATORZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE HUIT FRANCS
RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 19/1/1989

La Gestionnaire des Crédits

MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre chargé des
Relations Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE CHARGE DES
RELATIONS INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Service de Cabinet

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19.10.01.01.01

Inscrit sous poste du 13.1.89

Kigali, le 13.1.89

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Il y a lieu de verser au compte
n° 5517 de Monsieur Edouard KAREMERA ouvert auprès de la Banque
de Kigali à Kigali, la somme de 14.258 FRW avec mention:
"Traitement de 15 jours du mois de janvier 1989".

Soit: 73.150 : Traitement mensuel brut
36.575 : Traitement de 15 jours
1.097 : Pension quote part personnelle
150 : Soins médicaux
5.045 : Taxe professionnelle
15.625 : 68ème remboursement sur prêt pour construction
400 : C.P.M. 1989

TOTAL 14.258 FRW

Nous disons: QUATORZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE HUIT FRANCS
RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 19/1/1989

La Gestionnaire des Crédits

MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre chargé des
Relations Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 30 JAN, 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE CHARGE DES
RELATIONS INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Service de Cabinet

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 79.110.01...01...01

Inscrit sous poste du 23.1.89

Kigali, le 23.1.89

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Note à Monsieur 1^{er} Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Il y a lieu de verser au compte
n° 5517 de Monsieur Edouard KAREMERA ouvert auprès de la Banque
de Kigali à Kigali, la somme de 14.258 FRW avec mention:
"Traitement de 15 jours du mois de janvier 1989".

Soit: 73.150 : Traitement mensuel brut
36.575 : Traitement de 15 jours
1.097 : Pension quote part personnelle
150 : Soins médicaux
5.045 : Taxe professionnelle
15.625 : 68ème remboursement sur prêt pour construction
400 : C.P.M. 1989
TOTAL 14.258 FRW.

Nous disons: QUATORZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE HUIT FRANCS
RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 19/1/1989

La Gestionnaire des Crédits

MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre chargé des
Relations Institutionnelles

Antoine NTARUMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES

Kigali, le 30 JAN. 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE CHARGE DES
RELATIONS INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19.10.04..... 1.02
Inscrit sous poste 1..... du 23.1.89
Kigali, le 23.1.89
Le gestionnaire des crédits

[Signature]
MUKESHIMANA Clémence

Service des Affaires Législatives

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda *30 JAN. 89*
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,
je vous prie de bien vouloir effectuer au profit des comptes
ouverts dans l'établissement financier suivant : OFFICE DES
CHEQUES POSTAUX à Kigali, un transfert des traitements du
mois de janvier 1989 en faveur de l'agent sous-contrat
ci-après :

0-p-193 du 1-2-89

Noms et Prénoms	N° de Compte	Net à payer
BAKOMEZA Aimable	ZA 774	12 763
TOTAL		12 763

Nous disons : DOUZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE TROIS FRANCS
RWANDAIS.

[Signature]
30/1/89
Fait à Kigali, le 19/01/1989.

La Gestionnaire des Crédits
[Signature]
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre chargé des
Relations Institutionnelles
[Signature]
Astoine NTASHANAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 30 JAN. 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE CHARGE DES
RELATIONS INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19.10.01.81-02

Inscrit sous poste du 1/3-1-89

Kigali, le 23-1-89

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Service des Affaires Législatives

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,
je vous prie de bien vouloir effectuer au profit des comptes
ouverts dans l'établissement financier suivant : OFFICE DES
CHEQUES POSTAUX à Kigali, un transfert des traitements du
mois de janvier 1989 en faveur de l'agent sous-contrat
ci-après :

Noms et Prénoms	N° de Compte	Net à payer
BAKOMEZA Aimable	ZA 774	12 763
TOTAL		12 763

Nous disons : DOUZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE TROIS FRANCS
RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 19/01/1989.

La Gestionnaire des Crédits

MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre chargé des
Relations Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 30 JAN. 1989

Liste de Paie du mois de JANVIER 1989

SERVICE : **AFFAIRES LEGISLATIVES**

INR 82873 - 1000

1 N°	2 Noms	3 Salaire	4 Date	5 Prime	6 Rap.	7 Total	8 Retenues		10 qualité	11 Pers. à charge	12 Pens. patron. 3% de 7	13 Pens. pers. 3% de 7	14 Risques prof. 2% de 7	15 Soins Méd.	16 Total imposable	17 Taxe prof.	18 Net à payer	19	20 Signature
							Prêt pour constr.	avance sur trait.											
1																			
2		<u>G.O.R.</u>																	
3																			
4	BAKONIZA Amable	11 250	1.11.88	3 000		14 250			Chef.	2	428	428	285	83	13 739	976	12 763		
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
16																			
17																			
18																			
19																			
20																			
21																			
22																			
23																			
24																			
25																			
	Total	11 250		3 000		14 250				2	428	428	285	83	13 739	976	12 763		

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : QUARANTE MILLE NEUF CENT SOIXANTE TROIS FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 18.110.04.01.02
 Inscrit sous poste du
 KIGALI, le 19 Janvier 1989
 (La) Gestionnaire des Crédits,
MUKESHIYANA Clémentine

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,
Antoine NTASHAMAJE

Cotisation risques prof. Col. 14 - 285
 Pension patronale col. 12 - 428
 Salaire brut col. 7 - 14 250
 Colonne 9 -
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 14 963